

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 15 juin 2023 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 09/06/2023

PRESENTS : MM. BRAGUIER Antoine, COUTURIER Marie-Christine, GILBERT Vincent, LETURGEZ Laurence, JUSTICE Michel, BOULINEAU Daniel, GARNIER Denis, SOULLET Franck, GAUDRON Mylène, CHARRIER Cécile, CHAINEAU Silvin, LAURENT Morgane.

ABSENTS EXCUSES : Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. GUILLARD Ludovic.

ABSENTS EXCUSES MANDANT D'UN POUVOIR : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GILBERT Vincent.

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte rendu**
- **BUDGET GENERAL**
 - Provision
- **ELECTIONS**
 - Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales
- **DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE**
- **JURY D'ASSISES**
 - Tirage au sort
- **TARIF DES PHOTOCOPIES**
 - Révision
- **QUESTIONS DIVERSES**

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 27 avril 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

1- BUDGET GENERAL 2023

Provisions

Dans le cadre de recouvrement des créances irrécouvrables, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer une provision de 5000 €. Il précise que des crédits ont été prévus au budget 2023 à hauteur de 5000 € afin de couvrir les restes à recouvrer. Il propose, donc, au conseil municipal, de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 5000 €. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ladite proposition.

2- ELECTIONS

Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de renouveler les membres des commissions de contrôle des listes électorales. Il indique que la commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. Il explique que la désignation du conseiller municipal doit être dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Après avoir sollicité les conseillers municipaux, M JUSTICE Michel accepte d'être nommé au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

3- DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail de l'Association des Maires de France de la Vienne relatif à la désignation d'un référent déontologue des élus. Il précise à l'assemblée que M. Dominique BREILLAT, Professeur émérite de droit public de l'Université de Poitiers et Doyen honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers a accepté d'être référent déontologue des élus. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le désigner référent déontologue des élus de la collectivité. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ladite proposition.

4- JURY D'ASSISES

Tirage au sort

Conformément à l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune pour la désignation de trois jurés. Ce tirage au sort a permis de désigner les personnes suivantes : Mme BOUCHET Nadia, Mme DOUSSET Aurélie, Mme VALETTE Nicole. Ces personnes ainsi désignées seront informées individuellement avant d'être inscrites sur la liste préparatoire des jurys d'assises.

5- TARIF DES PHOTOCOPIES

Révision

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les administrés ont la possibilité de faire des photocopies de documents personnels au secrétariat de la Mairie moyennant une participation financière sur la base d'un tarif unitaire préétabli et que, lors de la séance du 7 juillet 2016, ces tarifs des services aux usagers ont été déterminés. Monsieur le Maire propose de réviser lesdits tarifs. Après avoir consulté M. GILBERT Vincent, chargé de la gestion des photocopieurs, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver les tarifs actuels.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a réceptionné des demandes d'installation de climatisation pour deux professionnels de santé exerçant à la maison de santé. Il suggère d'appliquer les mêmes conditions que précédemment c'est-à-dire la prise en charge par la collectivité de 50 % du coût de l'installation. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire sous réserve qu'en cas de départ, le matériel soit conservé par la collectivité et que les intéressés se chargent de l'entretien.

Dans le cadre des mouvements du personnel, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent chargé de la comptabilité et la paie de la collectivité au secrétariat de mairie a demandé sa mutation et, que, par conséquent, il mettra en place la procédure de recrutement pour son remplacement.

Dans le cadre de la sécurité, Mme LAURENT Morgane, conseillère municipale, demande à l'assemblée la possibilité de réglementer les jeux de ballon sur les parkings et de faire entretenir les trottoirs aux administrés qui peuvent le faire. Le conseil municipal prend note.

M. SOULLET Franck, conseiller municipal, interroge Monsieur le Maire à propos de la mise en place des poubelles à la Salle des Fêtes. Monsieur le Maire lui assure que les poubelles retrouveront leur emplacement initial à la fin des travaux réalisés. M. SOULLET Franck signale que des vitres de la salle des fêtes sont brisées. Monsieur le Maire se chargera de faire la déclaration de sinistre auprès de l'assurance de la collectivité.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune teste les composteurs en ville de Grand Châtelierault et que lesdits composteurs de déchets alimentaires ont été installés.

M. CHAINEAU Silvin, conseiller municipal, sollicite Monsieur le Maire à propos de la taille des haies privées. Monsieur le Maire lui confirme que les agents techniques procèdent à la taille des ces haies qui jouxtent les chemins ruraux ou les voies communales.

M. JUSTICE Michel, conseiller municipal, en tant que Président de l'association « Les Pêcheurs de Battreau », précise qu'il souhaite, suite à la cessation d'activité de cette association, remettre la somme de 7 500 € (fonds financier de l'association) au comité des fêtes. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal pour délibération.

Mme LETURGEZ Laurence, adjoint au Maire, signale à l'assemblée que les effectifs de l'école primaire « François RABELAIS » sont en baisse à la rentrée scolaire 2023-2024. Elle ajoute qu'un projet d'accueil de loisirs sans hébergement est à l'étude sur la commune de St-Gervais-Les-3-Clochers avec le centre de loisirs d'Ingrandes sur Vienne. Elle explique

que ce projet consiste à mettre à disposition des locaux pour créer une antenne du centre de loisirs d'Ingrandes sur Vienne. Elle signale que ce service pourrait éventuellement se tenir dans les locaux de l'école maternelle et/ou dans les locaux de l'accueil périscolaire et qu'actuellement, un questionnaire circule auprès des parents afin d'étudier la faisabilité de ce projet. Aussi, elle indique qu'une intervention de la gendarmerie relative aux cyberattaques a eu lieu à l'école primaire « François Rabelais » ainsi qu'à la maison des associations pour la population. En tant que présidente du comité des fêtes, elle fait le point à propos de la brocante du 3 juin dernier : 50 exposants, belle journée, résultat positif.

Mme GAUDRON Mylène, conseillère municipale, interroge l'assemblée à propos de l'entretien ménager de la salle des fêtes et demande à Monsieur le Maire une clé du local ménage. Monsieur le Maire explique que la société de nettoyage n'intervient plus et qu'il lui fournira une clé pour intervenir après la manifestation du BFA KING BOXING. Elle fait observer à l'assemblée que, malgré sa demande, les étagères du placard du dojo ne sont pas installées. Elle sollicite l'accord de Monsieur le Maire afin de mettre en place un support pour un deuxième sac de frappe. A propos de l'avenue J-E Ménard, elle relève des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales : Monsieur le Maire lui affirme que, lors de la réalisation de l'aménagement de l'avenue, il est prévu de revoir les réseaux et d'ajouter un réseau d'eaux pluviales.

Mme CHARRIER Cécile, conseillère municipale, remercie les acteurs de la réalisation du nouveau rondpoint adapté au changement climatique actuel. Cependant, elle s'interroge sur le devenir des précédents projets : Monsieur le Maire indique que le rondpoint a suivi l'évolution environnementale. Elle sollicite Monsieur le Maire à propos du lancement du chantier d'aménagement de l'avenue J-E Ménard : Monsieur le Maire précise que le début du chantier devrait commencer à compter du dernier trimestre 2023 et finir en 2024. Elle signale à l'assemblée qu'une bouche avaloir de la rue Clément Touillet serait bouchée, l'eau pluviale ne s'évacuant plus. Monsieur le Maire prend note et se chargera de la faire nettoyer.

M GARNIER Denis, conseiller municipal, fait part à l'assemblée que, dans le club house, il y a un problème de plomberie et demande à Monsieur le Maire de lui préciser la procédure à suivre c'est-à-dire soit une intervention des services techniques de la commune soit une intervention d'un artisan plombier. Monsieur le Maire lui confirme que, dans un premier temps, il faut favoriser l'intervention des services techniques de la Commune et ensuite, en cas d'indisponibilité des agents, faire intervenir l'artisan

M. Antoine BRAGUIER, Maire, constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance, fixe un conseil municipal ordinaire le 20 juillet 2023 à 20 h 30 et lève la séance à 22 heures 30.

Vu Le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Vu la secrétaire de séance,
M. Vincent GILBERT